



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

**Direction régionale de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale**

POLE JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE -
EDUCATION POPULAIRE – EGALITE DES CHANCES

**Décision n° BR-029-10-00015-01
Portant modification de l'agrément au titre du service civique**

**Le Préfet de la région Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

Vu le code du service national, notamment son titre Ier bis ;

Vu, avec pièces à l'appui, la demande d'agrément complémentaire présentée le par l'organisme intéressé ;

Vu, la décision n° BR-029-10-00015-00 du 7 décembre 2010 portant agrément au titre du service civique de l'association T'es Cap.

Décide :

Article 1

A l'article 3 de la décision n° BR-029-10-00015-00 du 7 décembre 2010, la durée des contrats de service civique conclus la première année suivant la délivrance du présent agrément est augmentée de 36 mois ce qui porte le nombre total de mois à 126 mois

Article 2

A l'article 4 de la décision n° BR-029-10-00015-00 du 7 décembre 2010, la durée des contrats de service civique conclus la deuxième année suivant la délivrance du présent agrément ne peut excéder 84 mois.

Article 3

Les articles 1 et 2 de la décision n° BR-029-10-00015-00 du 7 décembre 2010 portant agrément au titre du service civique demeurent inchangés.

Fait à Rennes, le **14 FEV. 2011**

Pour le Préfet de Région
Délégué territorial de l'agence du Service Civique,

Le Délégué Territorial Adjoint


Christian CARADEC

Annexes :

- *Calendrier prévisionnel d'accueil des volontaires.*

Annexe : calendrier indicatif d'accueil des volontaires

Tableau prévisionnel et indicatif d'accueil des volontaires								
Date d'accueil MM/AA	Nombre d'entrées mensuelles							Total
	6 mois	7 mois	8 mois	9 mois	10 mois	11 mois	12 mois	
03/2011	7	0	0	0	0	0	0	42
09/2011	0	0	0	0	0	0	7	84
09/2012	0	0	0	0	0	0	7	84
Durée cumulée des contrats en mois	42	0	0	0	0	0	168	210